

2011

*Revue de
presse
n°7/Octobre
(suite)
CTRF*

27/10/2010

*M*INISTÈRE DES FINANCES
*Cellule de Traitement du Renseignement
Financier*

CTRF

27/10/2010

L'ALGERIE CLASSEE A LA 105E PLACE PAR TRANSPARENCY INTERNATIONAL LA CORRUPTION EST-ELLE UNE FATALITE ?



Dans le dernier rapport 2010 rendu public hier par Transparence International, l'Algérie occupe la 105e place sur une liste de 180 pays, avec une très mauvaise note de 2,9 sur 10, loin derrière l'Égypte, la Tunisie, le Maroc, le Malawi, le Ghana, l'Arabie Saoudite et le Qatar.

L'ONG de lutte contre la corruption Transparency International vient de rendre public son Indice de perception de la corruption (IPC) pour l'année 2010, qui touche les administrations publiques et la classe politique dans 178 pays. Cet indice est basé sur différents sondages et enquêtes réalisés par des organismes indépendants.

Il ressort que près des trois quarts des 178 pays composant l'indice ont un score inférieur à 5 sur une échelle allant de 10 (haut niveau d'intégrité) à 0 (haut niveau de corruption).

L'Algérie est classée à la 105e place sur 180 et obtient une très mauvaise note, 2,9 sur 10.

Depuis 2003, année où elle a été intégrée dans le classement par TI, elle n'a fait aucun effort pour améliorer son score.

En effet, en 2009, elle a obtenu une note de 2,8 sur 10 en se classant à la 111e place, alors qu'en 2008, elle a eu 3,2 sur 10 et obtenu la 92e place sur 180 pays.

En 2007, Transparency lui a donné 3 sur 10 et l'a classée 99e. En 2006, sa note était de 3,1 sur 10 et sa position à la 84e place sur 163 pays. En 2005, elle avait obtenu 2,8 et la 97e place sur 159 pays, alors qu'en 2004, elle avait eu 2,7 et était 97e sur 146 pays.

En 2003, Transparency lui avait donné une note de 2,6 et elle est classée à la 88e place sur 133 pays.

Dans la région du Maghreb, la Tunisie reste le pays le mieux classé avec une note de 4,3 sur 10 et occupant la 59e place.

Elle est suivie du Maroc, qui a amélioré son score avec 3,1 et la 85e place, alors que la Mauritanie et la Lybie occupent respectivement les 143e et 146e places.

Par rapport aux autres pays arabes, l'Algérie est classée en 11e position derrière l'Égypte qui occupe la 85e place (au niveau mondial), le Qatar classé en tête de la région et 19e au niveau mondial avec un score de 7,7 sur 10.

Par rapport aux pays africains, l'Algérie est classée 17e, au même niveau que le Sénégal, le Bénin, le Gabon et l'Ethiopie.

Selon TI, l'Algérie ne commerce pas avec les 10 pays les moins corrompus dans le monde comme le Danemark, la Nouvelle Zélande, Singapour, la Finlande, la Suède, le Canada, les Pays-Bas, l'Australie, la Suisse et la Norvège. Mais ses principaux fournisseurs occupent de mauvaises positions.

Il s'agit de l'Allemagne 15e place, du Japon 17e, des USA 22e, France 25e, Espagne 30e, Corée du Sud 39e, Turquie 56e, Italie 67e et la Chine 78e.

Ainsi, à la lecture du rapport de l'ONG, l'Algérie «n'a fait aucun progrès» en matière de lutte contre la corruption, «mais bien au contraire, cette stagnation s'explique par l'absence de volonté politique au plus haut niveau de l'Etat à lutter contre la corruption : les discours des pouvoirs publics ne changent rien à la donne». Transparency a estimé qu'en dépit du fait que l'Algérie se soit distinguée par «l'adoption ou l'annonce de décisions visant à lutter contre ce fléau, ces décisions demeurent inappliquées».

Cette inertie gouvernementale a davantage été révélée, le 21 octobre 2010, lorsque, devant les députés, le Premier ministre n'a pas été très disert en matière de lutte contre la corruption. Il a juste rappelé l'existence de la directive présidentielle n°3 de décembre 2009 relative à «l'intensification de la prévention et de la lutte contre la corruption», sans présenter de résultats de l'application de cette directive. Il a aussi évoqué «les nouvelles dispositions législatives introduites dans les lois relatives à la lutte contre la corruption», dispositions annoncées par le Conseil des ministres du 25 août dernier, mais le Premier ministre n'explique pas pourquoi à ce jour – deux mois après la tenue de cette réunion –, l'office de répression de la corruption n'a toujours pas été installé, alors que le chef de l'Etat avait «ordonné au gouvernement de procéder à l'installation rapide» de cet organisme.

Comme il n'a rien dit sur «l'organe central de prévention et de lutte contre la corruption» prévu par la loi du 20 février 2006 et «qui n'est toujours pas opérationnel, quatre ans et huit mois plus tard».

Transparency a rappelé que dans son discours devant les députés, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a fait allusion au nouveau code des marchés publics «mais sans donner de précisions sur la non-publication à ce jour au Journal officiel du décret présidentiel relatif à la nouvelle réglementation sur les marchés publics, décret adopté le 11 juillet dernier, il y a trois mois et demi».

Enfin, l'ONG a appelé l'Algérie à «cesser de s'opposer» à l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption, et «à ne plus lutter» contre ceux qui se battent contre la corruption, qu'ils soient agents publics, élus, journalistes ou militants de la société civile.

27/10/2010

L'ACTUALITE : CLASSEMENT 2010-DE LA CORRUPTION

L'Algérie toujours très mal classée 01

L'ONG de lutte contre la corruption Transparency International a rendu public hier son Indice de perceptions de la corruption (IPC) pour 2010. Cette édition 2010 montre que près des trois quarts des 178 pays composant l'indice ont un score inférieur à 5, sur une échelle allant de 10 (haut niveau d'intégrité) à 0 (haut niveau de corruption), ce qui démontre la gravité du problème.

L'Algérie obtient de nouveau, et ce, pour la 8e année consécutive, une très mauvaise note — 2,9 sur 10, et un très mauvais classement, la 105e place sur 178 pays classés ! Non seulement, l'Algérie ne fait aucun progrès en matière de corruption, mais bien au contraire, cette stagnation s'explique par l'absence de volonté politique au plus haut niveau de l'Etat à lutter contre la corruption : les discours des pouvoirs publics ne changent rien à la donne, l'Algérie se distinguant par l'adoption ou l'annonce de décisions visant à lutter contre ce fléau, mais des décisions très insuffisantes et qui demeurent inappliquées. Cette inertie gouvernementale a davantage été révélée, jeudi dernier, le 21 octobre 2010, lorsque devant les députés, le Premier ministre n'a pas été très disert en matière de lutte contre la corruption. Il a juste rappelé l'existence de la directive présidentielle n°3 de décembre dernier relative à «l'intensification de la prévention et de la lutte contre la corruption, sans présenter les résultats de l'application de cette directive. Il a aussi évoqué les «nouvelles dispositions législatives introduites dans les lois relatives à la lutte contre la corruption», dispositions annoncées par le Conseil des ministres du 25 août dernier, mais le Premier ministre n'explique pas pourquoi à ce jour — deux mois après la tenue de cette réunion — l'Office de répression de la corruption n'a toujours pas été installé, alors que le chef de l'Etat avait «ordonné au gouvernement de procéder à l'installation rapide» de cet organisme. Comme il n'a rien dit sur «l'Organe central de prévention et de lutte contre la corruption » prévu par la loi du 20 février 2006 et qui n'est toujours pas opérationnel, quatre ans et huit mois plus tard. Dans son discours devant les députés, il a fait allusion au nouveau code des marchés publics mais sans donner de précision sur la non-publication, à ce jour, au Journal officiel du décret présidentiel relatif à la nouvelle réglementation sur les marchés publics, décret adopté le 11 juillet dernier, il y a trois mois et demi L'Algérie au Maghreb, dans le monde arabe et en Afrique. Dans la région du Maghreb, à l'instar des classements précédents, la Tunisie est toujours mieux classée que l'Algérie (59e place et une note de 4,3), et même le Maroc fait un peu mieux (85e place et une note de 3,1). Par rapport aux autres pays arabes, l'Algérie est en 11e position, derrière l'Egypte notamment (85e place), le Qatar arrivant en tête de la région et la 19e place au niveau mondial avec un score de 7,7 sur 10 ! Par rapport aux autres pays africains, l'Algérie est en 17e position, dans le même groupe que le Sénégal, le Bénin, le Gabon et l'Ethiopie !

L'Algérie dans les transactions commerciales internationales

L'Algérie ne commerce presque pas avec les 10 pays les moins corrompus, en tête de ce classement, dont le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège ! Par contre, les pays principaux clients et fournisseurs de l'Algérie n'occupent pas de bonnes positions dans le classement mondial de la corruption : Allemagne (15), Japon (17), États-Unis (22), France (25), Espagne (30), Corée du Sud (39), Turquie (56), Italie (67, avec la très mauvaise note de 3,9), et Chine à la 78e place avec un score de 3,5 sur 10 ! Deux parmi les plus importants pays industrialisés et faisant partie des principaux clients et fournisseurs de l'Algérie, l'Allemagne et le Japon, n'ont toujours pas ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption, – 148 pays l'ont fait –, alors que cette dernière a été adoptée en... 2003 ! L'évaluation par Transparency International de 36 pays industrialisés signataires de la convention anti-corruption de l'OCDE interdisant les pots-de-vin aux hauts fonctionnaires étrangers révèle que 20 d'entre eux n'appliquent pas ou peu ces règles, envoyant ainsi un signal négatif concernant leur engagement à limiter les pratiques de corruption. Pour l'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC), le gouvernement algérien doit cesser de s'opposer à l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption ! Un rappel, de triste mémoire : le gouvernement algérien — aux côtés notamment de ses homologues égyptien et pakistanais—, avait fait échouer la réunion de Doha (3e Conférence des Nations unies contre la corruption à Doha en novembre 2009), en rejetant tout mécanisme international de surveillance de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption, en bloquant la participation de la société civile dans ce processus et en refusant de rendre public son rapport d'évaluation de l'application de cette convention ! De même pour l'AACC, le pouvoir algérien doit cesser de lutter contre ceux qui luttent contre la corruption — qu'ils soient agents publics, élus, journalistes ou militants de la société civile ! Face à l'étendue de la corruption en Algérie et à l'inertie du gouvernement,